



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E163150** VALABLE JUSQU'AU **12/12/2026**

ÉDITÉ LE 05/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/04/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 750 944 571 00017

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7165777

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 7509445700017

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 7509445700017

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : INFINITY PARKETT

11 RUE PIERRE LEREIN
33270 FLOIRAC

Téléphone : 05 56 40 20 26

Fax :

Portable : 06 32 84 51 56

Responsabilité légale :

LANNEGRAND CEDRIC GÉRANT / LANNEGRAND NICOLAS GÉRANT(E)
ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIR

Site Internet : <http://www.infinityparkett.fr>

E-mail : contact@infinityparkett.fr

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1 Chiffre d'affaires H.T. : 457 755 Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	3	26/11/2024
4342	Parquets de grande surface (Technicité confirmée)		26/11/2024
4343 PROB	Parquets traditionnels et parquetage (Technicité supérieure)		26/11/2024
Nombre total de qualifications : 3			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.